LA REALITE TELLE QUELLE

Auteur:

CHEIKH DJA’FAR HADI

Français

2012-11-06 10:01:42

PREFACE LA REALITE TELLE QUELLE

LA REALITE

TELLE QUELLE

CHEIKH DJA’FAR HADI

TRADUCTION:

MEKOUMIE AROUNA

Centre Mondial d’Ahl-ul-Bayt (AS)

Tous droits réservés pour tous pays.

SABISM2

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux

قال الله تعالى:

(إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمْ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا)

Dieu a dit dans le Coran: «En vérité, Dieu veut seulement éloigner de vous la souillure, ô gens de la Demeure [du Prophète], et vous purifier totalement».

Sourate al-Ahzab (S: 33, V: 33)

Plusieurs hadiths rapportés tant par l’école sunnite que par l’école chiite disent que ce verset a été révélé à propos d’Ahl-ul-Bayt, c’est- à-dire le Prophète, Ali, Fatima, al-Hassan et al-Hussein (que la paix de Dieu soit sur eux).

Pour plus de détails, le lecteur pourra consulter les ouvrages suivants: Mousnad Ahmed (v:1, p:331 / v:4, p:107 / v:6, p:292 et 304); C,ahih Mouslim (v:7,p:130); Sounan at-Tirmidhi(v:5, p:361); Adh- dhourriyya at-tahira an-nabawiyya de Doulabi

(p:108); As-sounan al-koubra de Nisa’i (v:5, p:108 et 113); Al-moustadrak ‘ala as-çahihayn d’al-Hakem an-Neychabouri (v:2, p:416 /v:3, p:133, 146 et 147); Al-borhan de Zarkachi (p:197); Fath-ul-Bari fi charh sahih al-Boukhariде Ibn Hadjar al-‘Asqalani (v:7, p:104); Usoul al-Kafi d’al-Kouleyni (v:1, p:287); Al-imama wa at-tabsira de Ibn Babaweyh (p:47, hadith :29); Al-Khisal de cheikh as-Sadouq (p:403 et 550); Al-amali de cheikh at-Toussi (hadiths 438, 482 et 783),…

قالَ رَسُولُ اللهِ |:

«إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمُ الثَّقَلَيْنِ: كِتَابَ اللهِ وَعِتْرَتِي أَهْلَ بَيْتِي، مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِمَا لَنْ تَضِلُّوا بَعْدِي أَبَداً، وَإِنَّهُمَا لَنْ يَفْتَرِقَا حَتَّى يَرِدَا عَلَيَّ الْحَوْضَ.»

(ورد هذا الحديث الشريف المتراتر بصور متعددة في الكثير من المصادر الاسلامية منها: صحيح مسلم ج7، ص122، سنن الدارمي ج2، ص432، مسند احمد، ج3، ص14، 17، 26، 59، ج4، ص366، 371، ج5، ص 182، مستدرك الحاكم، ج3، ص109، 148، 533، وغيرها من المصادر).

Le Prophète (Pbsl) a dit: «J’ai laissé parmi vous deux trésors: le Livre de Dieu (le saint Coran) et les membres [immaculés] de ma famille (Ahl-ul-Bayt); ils ne se sépareront point jusqu’à ce qu’ils viennent me rejoindre au Bassin paradisiaque. »

Ce hadith authentique est cité dans plusieurs ouvrages islamiques, parmi lesquels on peut citer: C,ahih Mouslim (v: 7, p: 122), Sounan ad-Darami (v: 2, p: 432), Mousnad Ahmed (v:3, p:14,17,26 et 59 / v: 4, p:366 et 371 / v:5, p:182), Moustadrak al-Hakem (v: 3, p: 109, 148 et 533),…

نام كتاب: الحقيقة كما هي

مؤلف: الشيخ جعفر الهادي

مترجم: هارون مكوميه

زبان: فرانسوي

khat1LA REALITE TELLE QUELLE

Rédigé par: Cheikh Dja’far Hâdî

Projet supervise: Direction générale de recherche, Service de traduction, Le département des affaires culturelles

Traduit par: Mekoumie Arouna

Corrigé par: Dr. Abbas Ahmad Bostani, V.M.Vis-Dousti

Contrôle final : Sommayyeh Khalili Tabrizi

Date de publication: 2012

Imprimerie: Mujab

Tirage: 5000

Edité par: Centre Mondial d’Ahl–ul–Bayt(AS)

Site: www.ahl–ul–bayt.org

Courriel: info@ahl–ul–bayt.org

ISBN: 978-964-529-607-8

SOMMAIRE

PREFACE

Le patrimoine légué par Ahl–ul–Bayt(le Prophète et les membres infaillibles de sa famille) et conservé par leurs fidèles partisans, est à juste titre une école pluridisciplinaire. Source intarissable de savoir, cette école n’a cessé de former des savants érudits capables d’assimiler les opinions des différents courants idéologiques et de répondre aux questions soulevées, tant en terre d’Islam qu’ailleurs.

A l’instar d’Ahl–ul–Bayt(AS) et de leurs fidèles partisans qui ont su relever tous les défis, le Centre Mondial d’Ahl–ul–Bayts’est chargé d'éclairer et de défendre la vérité si longtemps occultée, tant par les maîtres des différentes écoles islamiques que par les ennemis de l’Islam.

Les ouvrages dont dispose l’école d’Ahl–ul–Bayt témoignent d’une expérience tout à fait particulière dans le débat et la critique. Ils recèlent un capital de connaissances, exemptes de préjugés, appuyées par des arguments logiques. Ces ouvrages adressent aux savants et intellectuels concernés des messages rationnels que les gens de bon sens admettent de bon gré.

A ce riche patrimoine, viennent s’ajouter des livres plus récents recélant de nouvelles recherches. Certains d'entre eux ont été compilés par des chercheurs issus de l’école d’Ahl–ul–Bayt et d’autres par des auteurs convertis à cette noble école.

A une époque marquée par une ouverture d'esprit plus intense et un mélange croissant des populations, le Centre Mondial d’Ahl–ul–Bayt s’est engagé à répandre le message d’Ahl–ul–Bayt(AS) à travers le monde en publiant tout ouvrage susceptible de guider les personnes en quête de vérité.

Nous tenons à remercier chaleureusement son Eminence Cheikh Dja’far Hâdî, auteur de ce livre.

Nos remerciements vont également à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage.

En réalisant ce travail, nous espérons avoir accompli une partie de notre devoir envers Dieu «qui a envoyé son Messager avec la guidée et la religion de vérité pour la faire triompher sur toute autre religion. Dieu suffit comme témoin»[1].

Le Centre Mondial d´Ahl-ul-Bayt (AS)

NESSECITE D'UNE CONNAISSANCE MUTUELLE

L’islam regroupe en son sein des peuples aux cultures différentes, qu’il a, grâce à ses enseignements orientés vers de nobles idéaux, tout en substituant le moindre sentiment d’hostilité interraciale par une fraternité universelle, le culte de l’égocentrisme et de l’orgueil par un esprit d’humilité et de solidarité mutuelle. Ce mode de comportement constitua la base d’une grande communauté rayonnante, sous forme d'une civilisation universelle qui, en se dressant contre toute injustice et tyrannie, pu s’offrir une place historique essentielle. L’islam a su, de nos jours, braver les obstacles d’inégalité au niveau de l évolution dialectique existant entre les diverses sociétés, en transformant les points apparemment négatifs en une sorte de force positive grâce à la perspicacité de ses croyances et l'harmonie universelle de sa doctrine.

Des différents sont malheureusement apparus, permettant à la discrimination de primer sur la fraternité, à la discorde de prendre le dessus sur l’unité. Les peuples se mirent alors à s’accuser mutuellement; engendrant la colère d’Allah et l’évanescence des faveurs divines, pour aboutir à l’évanouissement de la dignité, du respect et de l’honneur.

Ces divergences injustifiées ont permis aux imposteurs de prendre en main la destinée de cette communauté déchirée, engendrant ainsi le mécontentement général et la colère divine. Ces derniers, en profitèrent pour dilapider les biens des musulmans, bafouer leur honneur et détruire leur dignité. Une succession d’échecs causa alors la chute de l’Andalousie, de l’ancienne et de la nouvelle Bagdad, Boukhara Samarkand Taskan, la Palestine, l’Afghanistan…

Les musulmans furent abandonnés à eux–mêmes, les prières et les demandes permanentes d’assistance divine s’avérèrent vaines car le malheur qui les frappait était en fait la conséquence directe des actes qu’ils avaient commis envers eux–mêmes. Allah a planifié pour toute chose un fonctionnement naturel et ne saurait aller à l’encontre de celui–ci. Il revient donc aux musulmans de changer

personnellement cette situation rongeant les piliers de leur religion, détruisant progressivement leurs croyances et leur intégrité, avant de pouvoir espérer une quelconque bénédiction divine et parvenir à un résultat favorable.

Le temps n'est il pas venu, que les musulmans dépassent leurs querelles, resserrent leurs rangs et regroupent leurs forces pour faire face au défi qui les interpelle? Au–delà des divergences de toutes tendances, un raffermissement des idéaux communs tels que le saint Coran, la Sunna, la foi et les pratiques cultuelles telles que la prière, le jeûne, le Hadj, la Zakat, le Djihad l'interdiction du blâmable et l'ordonnance du convenable, la fraternité prophétique et les Ahl–ul–Bayt(AS) s'impose; (ceux–là dont l'affection est bénédiction et l'aversion sacrilège). Il ne fait aucun doute que des désaccords existent, mais ceux–ci sont de nature tout à fait surmontable. D'où la nécessité d'une synergie d'ensemble pour dépasser les différends et regarder ensemble dans la même direction, en effet, malgré la grande diversité des organes humains, ils œuvrent ensemble tous pour maintenir l'Homme en vie.

Les savants, au tout premiers temps de l'Islam vivaient solidairement et cohabitaient en dépit des divergences d'opinions existant entre eux. Ils ne se livraient pas à des invectives et affrontements inutiles, bien au contraire, ils s'assistaient mutuellement et débattaient constamment de questions d'ordre général pour parvenir à un consensus profitable à tous. Les uns s'exerçaient au commentaire des œuvres de philosophie ou de jurisprudence écrites par les autres, en y apportant poliment des critiques objectives et scientifiques, si nécessaire, dans une ambiance de respect mutuel. D'autres s'offraient même l'honneur d'être disciple des plus versés dans les sciences, rapportaient leurs propos, priaient derrière eux et partageaient cordialement leur aumône ensemble. Chaque courant de pensée était reconnu et respecté dans le domaine de ses activités.

D'innombrables exemples historiques de cette profonde fraternité, justifient l'origine des bases de la civilisation islamique érigée par ces derniers. La liberté de croyance et de pensée qui existait à l'époque, s'enracinant dans cet esprit de fraternité, permit ainsi d'universaliser l'Islam et de rehausser son prestige en engageant diverses mœurs en une seule culture.

Rien ne parait plus facile à ce que les savants et penseurs musulmans –sans distinction de tendances– s'asseyent autour d'une table de discussion pour débattre en toute sincérité et bonne volonté, des sujets faisant objet de divergences entre eux. Ils pourront ainsi aboutir à créer les bases d'une bonne d'entente après avoir distingué le vrai du faux, écarté les préjugés, et mis en relief leurs points communs. Nul n'est sans ignorer que les similitudes susceptibles d'unir et solidariser les musulmans entre eux, sont plus nombreuses que les facteurs de divergences. Dans une atmosphère plus détendue, les musulmans

reverront rayonner leur civilisation d'antan et atteindront une réelle expansion à travers ce règne de la Vérité. Allah est Le Maître et Il est Omniscient.

LA CONFESSION DJA'FARITE IMAMITE

1– La communauté islamique Dja'farite imamite duodécimaine est constituée par presque un quart des musulmans du monde et est née au tout début de l'Islam, avec la descente de ce verset coranique: "Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ceux là sont les meilleurs de la création."[2]. Le vénéré Prophète (SAWA) après la révélation de ce verset posa sa main bénie sur l'épaule d'Ali ibn Abi Talib (AS), son cousin, et déclara avec gaieté en présence de ses compagnons: "O Ali, toi et tes chiites (tes partisans) êtes les meilleurs de toute la création". (cf. Tafsir Tabarî, Tafsir rouh ma'nî, d'Aloussi Bagdadî Châfi'î, Jâmioul bayâne, Dour Mansour d'Allama Souyoûtî Châfi'î concernant le commentaire d e ce verset)

2– Les adeptes de l'école Dja'farite sont communément appelés chiites. La plus forte population de chiites se trouve en Iran, Irak, Afghanistan, Inde et Pakistan. Un nombre considérable de ces musulmans vivent aux alentours du golfe Persique, en Turquie, en Syrie, au Liban, en Russie ainsi que dans tous les pays de l'ancienne Union Soviétique. Cette école de pensée islamique s'est également répandue plus récemment en Europe (la France, l'Angleterre, l'Allemagne…); les continents américain et africain, sans oublier les pays d'Asie de l'Est abritant des mosquées, des centres culturels et des instituts d'enseignement Ahl–ul–Bayt(AS).

3– Cette tendance islamique se caractérise par la diversité des peuples qui la constituent sans distinction de race, de langue, ni de culture. Très tolérante, elle vit en parfaite harmonie aussi bien avec les musulmans d'autres tendances, que les non musulmans. Les chiites sont d'une sociabilité exemplaire. Ils assistent avec dévotion et sincérité leur prochain dans divers domaines d'activités, mettant ainsi en application les préceptes de ces versets «les musulmans sont des frères. Etablissez la concorde entre vos frères…"[3]; "Entraidez vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et la piété."[4]. Le saint Prophète(SAWA) ne disait il pas que «l'ensemble des musulmans forment une seule main»[5]; Ou encore «les musulmans sont à l'image du corps humain"[6].

4– Leur engagement pour la défense de l'Islam et de ses intérêts –tout au long de l'histoire– a été couronné de rayonnantes victoires. De même, leur dévouement pour la communauté, le message et leurs garants légitimes –laissés par le Messager d'Allah (SAWA) a fait d'eux les portes étendards de l'Islam. Les savants et penseurs chiites ne cessent d'alimenter le monde de la connaissance; aussi bien par leurs plumes que par leur vie. Le foisonnement de leurs écrits dans des domaines tels que: l'histoire, la littérature, la philosophie, la sociologie, l'économie, la politique, l'éthique, la gnose, les mathématiques, la physique, la

chimie, l'astrologie, le droit, la jurisprudence, les hadiths, les commentaires du saint Coran, etc…; offre à tout épris de vérité et chercheur sur l'Islam, une mer de connaissance à exploiter. Elle leur permettra d'étancher leur soif et de découvrir la voie de la vérité. (cf. Les bases du chiisme, méthodes de classification chiite d'Agharî Bazrak (29 tomes), L'éveil des croyances d'Al Afnadî, Les fondements du chiisme de Sayyed Mouhssin Amin Al Amilî et bien d'autres).

5– Les chiites ont foi en un Seul Dieu, Qui n'a point de semblable, Qui n'a point engendré, n'a pas été engendré et dont nul ne saurait se mesurer à Sa Majesté. Un Dieu qu'on ne saurait situer ni dans l'espace, ni dans le temps ou attribuer une mobilité tantôt ascendante tantôt descendante. Sa Grandeur et Sa Souveraineté ne peuvent être souillées par des qualités revenant aux créatures mortelles dépendant toutes de Lui.

Les chiites reconnaissent que Dieu est Le Seul digne d'adoration, qu'Il est Le Maître incontesté décidant sans aucune concertation (avec qui que ce soit). Pour eux, toute forme d'idolâtrie envers autre que Lui est un péché abominable. La base de leurs convictions s'enracine en effet, sur la rationalité, conformément à la révélation coranique et aux propos authentiques du Prophète (SAWA). Ils ne se réfèrent jamais aux conceptions judéo–chrétiennes ou mazdéennes attribuant à Dieu, exalté soit- Il, la forme d'une de Ses créatures ou de la matière.

6– Les chiites confirment la manifestation de la Sagesse et de la Justice d'Allah sur l'ensemble de Sa création. Dieu a en effet, créé en toute équité et connaissance l'ensemble de l'Univers composé de planètes et d'êtres vivants évoluant sur terre comme sous terre, dans l'air ou dans l'eau, de même que la matière sous diverses formes. Tout cela n'a certes, pas été créé en vain, admettre l'inutilité de la création divine est contraire à la Justice et la Sagesse divine, et contredit par conséquent, la Suprématie et l'Absoluité de Dieu, exempte de toute imperfection.

7–Les chiites ont la certitude que Dieu a suscité en chaque peuple un avertisseur, élu des prophètes et des messagers qu'Il a immunisés contre le péché et auxquels Il a offert diverses connaissances et miracles. Il leur a attribué la lourde mission de transmettre à l'humanité le Message de vérité, leur permettant d'atteindre les chemins de la perfection et la félicité (le Paradis). Des prophètes sont issus d'une même lignée, débutant par Adam (les plus célèbres d'entre eux sont Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad (que la paix de Dieu soit sur eux). Le récit de leur existence de certains, est clairement rapporté dans le saint Coran et la Sunna). Ils ont été élus pour mener le destin des nations tout au long de l'histoire.

8–Ils sont conscients que la soumission à Dieu Tout Puissant ne peut s'avérer qu'à travers la mise en application des règles et préceptes qu'Il a élaborés; et qui est en réalité, le seul moyen d'échapper à la perdition. Allah a de même prévu une rétribution à qui accomplirait de bonnes actions (même s'il s'agissait d'un esclave

d’Abyssinie) et un châtiment pour toute personne responsable d'actes reconnus incorrects (peu importe s’il est descendant des Qoraychis –grande tribu de la descendance du Prophète (SAWA) – ou non).

Les chiites reconnaissent parfaitement que le Jour du Jugement viendra. Ce jour là, sera celui des comptes; les actes y seront pesés: il est aussi nommé le jour du bilan. La mort, le séjour dans la tombe et dans le monde du barzakh précéderont ce jour où tous ressusciteront pour l'interrogatoire final. En dépit du rejet des adeptes de la réincarnation –concernant la résurrection–, les versets coraniques et les hadiths demeurent fermes sur l'inéluctabilité de cette étape conduisant à l’éternité.

9– Les chiites ont la conviction que Mohammad (SAWA) ibn Abdullah ibn Abd al Mottâlib est le Sceau des prophètes, le Paraclet que Dieu a éloigné de tout péché, aussi bien avant qu’après sa mission prophétique; Il a fait descendre sur lui le saint Coran, comme ligne de conduite pour l’ensemble de l'humanité. Le Prophète Mohammad (SAWA) a transmis intégralement ce message divin, en dépit de toutes les difficultés et souffrances qu'il a subies. L’histoire du Prophète (SAWA), de sa noble famille (AS) et de leurs fidèles compagnons et partisans, s'étant sacrifiés pour l’Islam est rapportée avec précision dans de nombreux ouvrages d’histoire et commentaires du saint Coran publiés par des chiites (cf. Al irchâd de Cheikh Moufîd, I’lâmoul warâ’i bi i’lâmoul Mahdi de Tabrisî, Behâr al Anvar d’Allama Madjlisî, Maosoudî rasoul Moustapha de Sayyed Mohssin Khâtamî…).

10– Ils ont la certitude que le saint Coran a été révélé au Prophète de l’Islam (SAWA) par le biais de l’Ange Gabriel. Ce précieux trésor a été réuni du vivant même du prophète qui, nuits et jours veillait sur son contenu lettre par lettre, verset par verset, sourate par sourate. Ses loyaux compagnons restés vivants après lui, ont continué à le protéger, l'ont enseigné et incité sa mise en application.

11–Les chiites reconnaissent que le vénéré Prophète (SAWA) avait désigné officiellement, sur ordre divin, Ali (AS) en tant que successeur. En effet il nomma ce dernier, au retour du pèlerinage d’adieu à Ghadir khom, comme imam à la tête de sa communauté, avec toute la charge politique, économique, culturelle et spirituelle que cela comprenait. Ce pèlerinage exceptionnel (avec la participation de plus d’une centaine de milliers de musulmans des quatre coins du monde) a aussi été marqué par le parachèvement de la révélation du saint Coran (S5:3) et la communication des détenteurs de la willaya (S 5:67). Le saint Prophète (SAWA) demanda ce jour là aux musulmans présents de prêter allégeance à leur Mauvla Ali (AS). Les compagnons émigrés (Mouhâdjirînes) les plus réputés, prirent la priorité en réitérant leur dévotion et leur engagement à obéir aux ordres de l’Imam Ali (cf. Al Ghadir d’Allama Aminî, rapportant des bases historiques authentiques).

12–Les chiites reconnaissent en leurs Imams, quasiment les mêmes qualités et fonctions que le Prophète (SAWA): éducation, orientation, résolution des problèmes juridiques, jurisprudentiels, scientifiques, sociaux et politiques. Un imam doit jouir d'une entière confiance de la part des croyants, pour qu'un progrès social se produise. L'Imam est à semblable au Prophète (connaissance élargie, infaillibilité, responsabilités) à la seule différence qu'il ne reçoit pas de révélation, puisque celle–ci prit fin avec Mohammad ibn Abdullah (SAWA). Aurait altéré la vérité quiconque prétendrait avoir reçu une mission prophétique, une révélation ou toute autre législation après le Prophète Mohammad ibn Abdullah (SAWA).

13– La nécessité d'un guide approprié, infaillible et compétent pour la communauté islamique après le Messager (SAWA) ne se limite uniquement pas en la personne de l'Imam Ali (AS). Une chaîne successive de guides infaillibles a été destinée pour maintenir et protéger les piliers et la législation islamique (la Charia) de toutes altérations, ayant depuis toujours menacé les croyances et les lois divines. Ceux–ci au cours de l'histoire et à travers les diverses circonstances, dirigent avec une entière compétence et sagacité la communauté vers la perfection, grâce à leur illumination spirituelle et l'étendue de leur connaissance.

14– Les chiites s'accordent sur le fait que le Prophète (SAWA), a désigné, sous ordre divin, 11 Imams à la suite de l'Imam Ali, en tant que détenteurs légitimes de l'autorité sur la communauté islamique. Dans le recueil de Boukhârî, seul leur nombre a été cité; il a été dit qu'ils sont 12 imams provenant tous de la tribu Qoraich. Toutes les autres particularités ont été omises par peur de coïncidence avec les croyances chiites dja'farites. Les traditions prophétiques affirment elles, que "la religion ne restera constamment rayonnante et prestigieuse que si elle évolue à l'ombre de la guidée de 12 amirs ou califes, tous descendants des Qoraichs". Toutefois, certains livres de hadiths, de poésie et de littérature, contrairement aux six livres de bases sunnites, ont évoqué les noms et caractéristiques de ces illustres personnalités.

15– Ainsi ces Imams purifiés se classent dans l'ordre:

– Imam Ali ibn Abou Tâlib (cousin du prophète et par ailleurs son gendre (mari de par sa fille bien aimée Fatima Zahra (SA)).

– Imam Hassan et Imam Hussein (AS), fils d'Ali et de Fatima et par conséquent petits–fils du prophète. Ce dernier aimait bien les appeler "mes enfants".

– Imam Ali Zaynol A^bidîne, Al Sadjâd, fils d'Imam Hussein(AS).

– Imam Mohammad Bâqir, fils d'Imam Ali Zaynol A^bidîne (AS).

– Imam Dja'far Sâdiq, fils d'Imam Mohammad Bâqir(AS).

– Imam Moussa Kâzim, fils d’Imam Dja’far Sâdiq(AS).

– Imam Reza, fils d’Imam Moussa Kâzim(AS).

– Imam Mohammad Djawâd, Al Taqî, fils d’Imam Reza(AS).

– Imam Hâdî, Al Naqî, fils d’Imam Mohammad Djawâd(AS).

– Imam Hassan Askarî, fils d’Imam Hâdî(AS).

– Imam Mohammad Mahdî (l’attendu, le justicier), Fils d’Imam Hassan Askarî. (Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur eux).

Voilà le nom de l’ensemble des Imams Ahl–ul–Bayt(AS) que le Prophète (SAWA) a imposé par ordre divin, en tant que guides pour la communauté islamique. Dieu les a rendus infaillibles, immunisés contre l’erreur et leur a octroyé un savoir, qu’ils ont hérité de leur ancêtre le Prophète (SAWA). Affection et obéissance sont un devoir exprimé clairement dans le saint Coran: “Dis: je ne vous en demande aucun salaire si ce n’est l’affection à l’égard de (ma) famille”[7]. Ou encore «O^ vous qui avez cru craignez Dieu et soyez avec les véridiques”[8] (cf. les livres de hadiths et de commentaires sunnites).

16– Aucun comportement frustrant n’a jamais été constaté de la part des Imams Ahl–ul–Bayt(AS), aussi bien en acte qu’en parole. Au contraire, ils ont brillé par leur entière dévotion pour la cause de l’islam et de la communauté, quelles que soient les circonstances. Leur apport scientifique et culturel notamment, dans des domaines aussi variés que la doctrine, la Charia, le commentaire coranique, l’histoire, l’éthique et la littérature. La profondeur de leur pensée, l’impeccabilité de leur conduite, la sincérité de leur mode d’expression et leur assiduité dans leurs actes de piété, ont toujours séduit les gens assoiffés d’enrichissement telles les abeilles attirées par le miel.

S'ils n’avaient pas été évincés de leur rôle politique, ils auraient réalisé leur programme et maintenu la doctrine et la sharia islamiques exemptes de toute altération. Si la communauté leur avait suscité l'occasion, ils auraient pu exécuter le testament du Prophète (SAWA), –avec la grâce d’Allah– et conduit la communauté vers l’unité et la félicité parfaite. Les tensions auraient été évitées, les conflits déjoués et l’honneur préservé. (cf. Imam Sâdiq et les quatre écoles de doctrine d’Asad Heydar…).

17–Des raisons logiques de références authentiques nous imposent de suivre la voie des Ahl–ul–Bayt(AS) car c’est la voie tracée par Dieu et son Prophète (SAWA) pour la communauté. Il affirme dans le hadith Thaqalayn:”Je laisse parmi vous deux choses de grande valeur, le Livre d’Allah (le saint Coran) et ma descendance, les gens de ma famille. Si vous vous y cramponnez, vous ne vous égarerez jamais

après moi.” (cf. Mouslim qui rapporte clairement ce hadith et bien d’autres dizaines de livres comme Rissalatil hadith de al Ouchnaoui). Les prophètes précédents ont eux aussi eu à présenter par décret divin leurs successeurs devant assurer la préservation et la propagation de leur Message, en attendant l’avènement d’un nouveau prophète. (cf. La justification de la wilaya de Mas’oudî, ainsi que des livres d’histoire et de tafsir.)

18– Allah exhorte chacun à mener des investigations et qu'une fois que la vérité a été dévoilée, de la diffuser, même s'il faut subir des intimidations, incriminations ou des menaces de mort. Les penseurs et savants de tout horizon et de toutes tendances doivent organiser des assises et des colloques scientifiques pour échanger leurs points de vue et écouter le message de vérité et de fraternité que leur adressent leurs frères chiites. Ce qu’ils s'efforcent de justifier s’accorde non seulement avec le saint Coran, les traditions prophétiques incontestées, l'histoire, mais aussi avec la raison, la logique et la chronologie de la vie et après le décès du Saint Prophète (SAWA).

19– Les chiites reconnaissent que les compagnons (Sahâba), hommes comme femmes, ont servi l’Islam en déployant tous leurs efforts. Il incombe aux musulmans de faire preuve de respect en leur mémoire, les valoriser et être satisfait d’eux. Toutefois, cela ne signifie pas qu’ils étaient tous des êtres infaillibles, leurs faits et gestes n'étaient guère sanctifiés. Ils étaient des êtres humains comme tous les autres, susceptibles de faire des erreurs. L’histoire indique en effet, que certains d'entre eux avaient désavoué leur foi, même du vivant du prophète (SAWA). Le saint Coran a lui–même cité certaines mauvaises attitudes de quelques compagnons du Prophète dans les sourates Al Mounâfiqîne (S63), Al Ahzâb (S33), Al Houjarât (S49), Al Tahrîm (S66) Al Fath (S48), Mohammad (S47), At–Toba (S9) et leur a adressé de sévères remontrances. Rappeler ces faits, de nos jours ne saurait être assimilé à de la mécréance ou de l’apostasie car il n'y a apostasie que si l’Unicité de Dieu est niée ou si certaines pratiques cultuelles obligatoires telles que la prière, le hajj, le jeûne, ou la prohibition des boissons et des substances enivrantes sont dénigrées.

Mais l'on doit préserver sa langue et sa plume, de propos malveillants ou de critiques acerbes, car ce comportement n'est pas digne d’un musulman vertueux prétendant suivre le chemin tracé par le Messager de Dieu Mohammad (SAWA). Nous devons cependant savoir qu'il existe d’un coté les compagnons pieux et dignes de respect, et de l’autre, les compagnons qui ont plutôt brillé dans la trahison, les machinations, l’hypocrisie, les transgressions et la transmission outrancière des principes et des enseignements islamiques. Certains s’employant même à diffuser des propos mensongers et irrespectueux vis–à–vis du vénéré Prophète (SAWA) et à inventer des discours élogieux afin de mettre en valeur des personnes ne le méritant guère. Heureusement le Prophète (SAWA) avait prédit et mis en garde les croyants vis–à–vis de ce genre de situations. C’est ce qui a incité

des savants tels que Suyoutî, ibn Jawzî… à consacrer toute leur vie à compiler les hadiths du Prophète (SAWA) afin que les hadiths outranciers, inventés et composés pour ternir la personnalité du saint Prophète (SAWA) et pour qu'ils puissent être reconnus de ceux venant effectivement de lui.

20– Les chiites croient en l'existence de l'Imam Mahdi (AS), l'Attendu. Diverses traditions prophétiques authentiques ont été rapportées et confirment que cette 12ème étoile de la constellation de l'imamat est certes, de la descendance de Fatima Zahrâ (SA). Son père Hassan Askarî (AS), 11ème Imam, a lui quitté ce monde en l'an 260 de l'hégire lunaire alors qu'Al Mahdi (AS) avait tout juste 5 ans. Fils unique, l'Imam Mahdi (AS) est connu aussi sous le patronyme d'Abou Qâssim. Les musulmans ont foi en sa présence, ils ont des renseignements précis concernant sa date de naissance, ses signes distinctifs et son ascendance. Ils savent parfaitement que selon la Volonté divine il est entré en occultation 5 ans après sa naissance, afin d'échapper aux conspirations de ses ennemis mortels, assoiffés de son sang. Ainsi Allah Tout Puissant le préserve pour le gouvernement universel de la fin des temps. Un gouvernement qui viendra éliminer toute injustice, oppression et discriminations au profit de la paix, de la fraternité et de la justice sur terre.

D'aucuns s'interrogent sur la durée de son occultation, alors que le saint Coran laisse entendre que le prophète Jésus fils de Marie (SA) doit avoir maintenant 2005 ans, que le prophète Noé (AS) a vécu presque mille ans et que Khizr (AS) est encore vivant depuis l'époque du prophète Moïse (AS). Allah couvre de Sa Puissance toute chose et agit sans concertation, avec qui que ce soit. Ne déclare–t–Il pas au sujet du prophète Jonas (AS): "S'il (Jonas) n'avait pas été de ceux qui glorifient Allah, il serait demeuré dans son ventre (ventre du poisson) jusqu'au jour où l'on sera ressuscité".[9]

Bon nombre de savants sunnites reconnaissent l'existence manifeste de l'Imam Mahdi (AS) et certains ont même écrit des ouvrages sur sa généalogie et ses signes caractéristiques. Parmi les anciens nous avons Abdoul mou'mmin Chablanjî châfi'î (Les Ahl–ul–bayt, la lumière de la vision), Kandouzî Anafî Balkhî (Extraordinaire fraternité dans la régence de Turquie à l'époque des califes ousmanites), Seyyed Mohammad Sâdiq Hassan Qanoujî Boukhârî et Ibn Hajar Hitamî Makî Chafi'î, qui affirment: "Abou Qâsim Mohammad l'Attendu avait cinq ans à la mort de son père. Allah par Sa Sagesse et Sa Volonté a fait de lui le guide attendu". Et certains de nos contemporains comme le docteur Moustapha Rafi'î dans Notre islam a évoqué ce problème en répondant aux critiques et contestations posées sur le problème de sa naissance.

21– Les chiites prient, jeûnent, s'acquittent de la zakat et du khoms, font le grand et le petit pèlerinage de la Mecque. Ils ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et respectent le Prophète (SAWA) et les saints élus de Dieu. Ils

éprouvent également de l'aversion envers les ennemis de Dieu et Son Prophète (SAWA), tout en combattant les ennemis et les mécréants s'opposant à l'Islam et ses adeptes. Ils participent activement aux activités socio–économiques (le commerce, le mariage, le divorce, l'héritage, l'éducation, l'allaitement, le hijâb…). Ils sont en accord avec les principes et préceptes islamiques purs provenant des fatwas des jurisconsultes; conformément aux préceptes du saint Coran, à la sunna authentique des Ahl–ul–Bayt(AS), à la raison et à l'ensemble des œuvres des grands gnostiques.

22– Les chiites savent pertinemment que chaque devoir religieux comporte un temps déterminé. Ainsi, les prières quotidiennes obligatoires ont des horaires précis cinq fois par jour: sobh (l'aube), zohr (midi), 'asr (l'après– midi), maghrib (le crépuscule), ichâ' (la nuit). Il est recommandé d'accomplir chaque prière dès les premiers instants de son horaire légal (annoncé par le muezzin), vu les mérites qui y en découlent. Toutefois, il est permis de jumeler les prières du midi et de l'après–midi (zohr et 'asr) ainsi que celles du crépuscule et de la nuit (Maghreb et ichâ) car le Prophète(SAWA) en a fait de même sans aucune raison particulière (du genre maladie, voyage, pluie) (cf Mouslim, Sahih Boukhârî, Musnad Ahmad ibn hanbal, Al Muwatta de Mâlik ibn Anas…) sinon d'alléger la tâche de ses fidèles et leur permettre de mieux vaquer à leurs occupations. Cela paraît donc évident à une époque comme la nôtre où la notion du temps semble être capitale dans de nombreux domaines d'activités.

Au cours de l'appel à la prière ('azan), les chiites prononcent après la phrase"accours à la prospérité" (hay–ya alâ falâh) l'expression "accours à la meilleur des actions" (hay–ya ala khayril amal), arguant que cela se disait à l'époque du Prophète (SAWA). Elle fut supprimée par le calife Oumar ibn Khatâb, ce dernier craignant que les musulmans réalisent l'importance de la prière par rapport au djihâd et s'en détournent (Illustration abstraite de la croyance d'Allama Kaochajî Acharî, de même Mousanif de Kandî et Kanza Oumal de Moutakî Indî…). Oumar le remplacera ainsi par la formule «la prière est meilleure que le sommeil" (aç–çalatou khairil minal naom). Pure innovation qui n'a jamais était déclarée au temps du Prophète (SAWA) (cf. livre d'histoire et de hadiths).

Le culte divin et ses préliminaires apparaissent comme une question essentiellement législative, requérant une conformité avec les préceptes coraniques et la sunna. Autrement dit, toute improvisation ne serait que pure innovation inadmissible n'engageant que son initiateur et ne saurait être imposée à l'ensemble de la communauté en tant que référence. Il est donc interdit d'ajouter ou de retrancher quoique ce soit de la prière en particulier et des autres actes cultuels en général.

L'expression "j'atteste qu''Ali, l'Amir des croyants est Wali d'Allâh" que les chiites prononcent après les deux attestations de foi se justifie par des traditions

prophétiques et des Ahl–ul–Bayt. Ils soutiennent que la phrase Mohammadon Rasoûlol–Lâh n’a jamais été évoquée sans être suivie d’'Alî Waliyol–Lâh. D'après ces traditions, ces slogans se trouvent inscrits sur la porte du paradis immédiatement après les attestations de foi. On ne peut assimiler cela à une quelconque innovation, encore moins à une divinisation ou une élévation d’'Alî (AS) au rang de prophète (qu’Allah nous en préserve). Il est permis d’évoquer l’attestation de la wilaya après la double attestation de foi tout simplement parce que c’est une volonté divine et non pas comme un ordre catégorique; ce n'est pas non plus dans le but de diviser les musulmans que les chiites la prononcent. D’ailleurs, les décrets des jurisconsultes sont unanimes à ce sujet.

24– Les chiites se prosternent de préférence sur de la poussière, de la terre, des cailloux ou des pierres, ainsi que sur certains plants végétaux jugés relativement non comestibles, et non pas de la moquette, des tapis, des plantes comestibles ou certaines matières utilisées pour revêtir le sol. Beaucoup de traditions rapportées de sources sûres, –chiites ou sunnites– confirment que le Prophète (avait l’habitude de se prosterner sur de la terre et l’avait conseillé à ses compagnons. En effet un jour, il (SAWA) vit Bilâl s’apprêtant à se prosterner sur son turban car il faisait terriblement chaud et il était carrément impossible de se prosterner sur le sable brûlant du désert d’Arabie. Le Prophète(SAWA) retira le turban et dit: “Il y a de la terre près de toi O^ Bilâl”.

25- Les chiites imamites font al-woudho'(les ablutions) de la façon suivante: ils lavent leurs mains des coudes jusqu'au bout des doigts, et non pas l'inverse, car ils ont appris cela des Imams d'Ahl-ul-Bayt(AS), et ces derniers l'ont appris du Prophète (SAWA), et ils connaissent mieux que les autres la façon dont leur grand-père faisait al-woudho'. En outre, certains commentateurs du Coran (comme al-Chafi'i, l'auteur de nihayat-ul-mouhtadj) ont dit que la préposition « ila » citée dans le verset d'al-woudho' veut dire « avec ».

Les chiites imamites ne lavent pas leur tête et leurs pieds pendant al-woudho’, ils passent seulement la main dessus, et cela pour la même raison que nous venons de citer, et parce que Ibn Abbas a dit:«al-woudho' consiste à laver deux membres et à passer la main sur deux.» (Voir as-sounan et al-masanid, et le tafsir de Fakhr ar-Razi).

26– Les chiites reconnaissent le concept du mariage à durée déterminée comme une initiative divine: “Donnez aux femmes (avec qui voulez faire Mouta’a c’est–à–dire le mariage contractuel à durée déterminée) leurs mahrs comme chose due”.[10] Les musulmans –et même les compagnons– ont pratiqué ce système de mariage législatif à l’époque du Prophète(SAWA), jusqu’au jour où le calife Oumar, furieux décida de l’abroger. Ce genre de mariage a des points communs avec le mariage définitif:

– La femme sollicitée ne doit en aucun cas être mariée.

– La validité du mariage dépend de l’agrément de la femme d’une part, et de l’acceptation de l’homme d’autre part.

– L’obligation d’offrir le mahr, dû à la femme concernée, comme dans le mariage définitif conformément aux préceptes coraniques.

– La femme a le devoir d’observer la période de 'Idda (4 mois et 10 jours) en cas de non–renouvellement du contrat de mariage, après expiration du précédent. Et si jamais il y a eu conception, le 'Idda doit être observé jusqu'à ce que l’enfant vienne au monde et remis au père géniteur.

– La femme ne peut contracter de mariage avec plus d’un homme, en même temps.

– L’enfant issu d'un tel mariage a le droit d’hériter de son père comme de sa mère et vice–versa.

Le mariage contractuel se distingue uniquement du mariage définitif, sur la détermination de la durée, l’obligation d’endosser les responsabilités familiales, l’inexistence du droit d'héritage entre les deux conjoints, l’impossibilité de demander divorce avant l’expiration du terme du contrat, à moins que la femme ne se résigne sur le reste de sa durée

Les motivations législatives du mariage contractuel, paraissent évidemment vouloir répondre à l’instinct sexuel perturbant les hommes et les femmes ne pouvant accepter les responsabilités d’un mariage définitif, ou ceux pour qui le mariage définitif est devenu illicite pour différentes raisons. Ce mode de vie doit se dérouler dans un respect et une considération mutuelle. Ainsi, le mariage contractuel joue un rôle essentiel dans la réduction de certains fléaux sociaux redoutables. Son application paraît encore plus adéquate pour deux fiancés ayant besoin de mieux se connaître avant le mariage, les personnes faibles ne pouvant contrôler leur impulsions et leurs sens et patienter, et risquent donc de tomber dans la fornication, l’homosexualité ou toutes autres dépravations. De même que pour les hommes mariés au régime monogamique et aspirant à la polygamie. En guise de conclusion, le mariage contractuel se justifie dans le saint Coran et la sunna authentique. Il fut longtemps pratiqué par les compagnons du Prophète (SAWA). Assimiler cette pratique à l’adultère ou à la fornication signifierait que le saint Coran (Allah), le vénéré prophète(SAWA) et ses respectables compagnons avaient légalisé la fornication (qu’Allah nous en préserve). L’abrogation de cette alternative coranique sur le mariage n’a aucune justification valable, pouvant provenir du Coran ou des hadiths.

Même si les chiites s’accordent sur la conformité du mariage contractuel, ils

encouragent beaucoup plus le mariage définitif car il est à la base de la cellule familiale donnant naissance à une communauté islamique prospère et forte. Les chiites se laissent guider à la lumière des préceptes coraniques et les recommandations du Prophète (SAWA) et des Imams immaculés de sa famille (AS). Ces derniers accordent un respect et une dignité sans pareil à la femme et l'élèvent à un rang supérieur dans la société. A propos des droits de la femme et sa place dans la société, ils mettent l'accent sur l'éthique, le mariage, le divorce, la propriété, la prise en charge des enfants. De même les Infaillibles (AS) et les faqîhs ont proposé d'excellentes résolutions et dispositions relatives à la jurisprudence féminine.

27– Les chiites reconnaissent illicites et légalement prohibés par la loi, des maux tels que la fornication, l'adultère, l'homosexualité, l'usure, le meurtre illégal, les boissons alcooliques, la drogue, les jeux de hasard, la trahison, la duperie, la fraude, le détournement, le capitalisme, l'intrusion, le vol, le viol, la violence, la rancune, la vengeance, la musique avilissante, la danse, la diffamation, la corruption, l'offense, le mensonge, l'obscénité, toute atteinte à la vie d'un croyant, et bien d'autres pêchés exécrables traînant l'homme dans la boue de la médiocrité. Tout en évitant cela dans leur vie personnelle, les chiites s'emploient égalementà purifier la société de ces éléments dévastateurs tout en publiant des livres sur la morale et l'éthique, en organisant des séminaires et en réitérant des discours sur la morale et la vertu, lors de la prière du vendredi.

28– Les chiites accordent une importance sans pareille à la morale et à la vertu, car ce sont des valeurs qui doivent régir les rapports sociaux. Ils assistent massivement aux veillées de prières, aux célébrations se déroulant aussi bien dans les domiciles privés que dans les mosquées, et au cours desquels de multiples invocations sont adressées à Dieu, à son vénéré Prophète et aux Imams purifiés de sa famille. Des invocations et des prières pleines de foi et de significations intenses telles que doua Koumeil, doua Abû Hamza, doua Jowshan Kabir, doua iftitâh,… qui ont été léguées par le prophète et ses successeurs à la communauté musulmane. Ceux–ci permettent aux musulmans –à des moments opportuns comme le mois béni de Ramadhan– d'adresser leurs besoins à Dieu, solliciter l'assistance et la protection divine et se repentir pour pouvoir atteindre la perfection et se rapprocher de Dieu. Ces moments de recueillements sont des instants privilégiés pendant lesquels l'homme soumet ses vœux à Allah dans l'humilité et l'imploration.

29– Les chiites respectent les tombes et mausolées du Prophète (SAWA), des saints Imams ainsi que de leurs descendants, répartis çà et là dans le Moyen–Orient. La cité lumineuse de Médine abrite les tombes du prophète (SAWA), de l'Imam Hassan, l'Imam Zaynol– A^bidîne, l'Imam Mohammad Bâqir et de l'Imam Dja'far (AS). La ville de Nadjâf, grand centre du savoir rayonne grâce à la présence du mausolée de l'Imam Ali ibn Abi Tâlib (AS) et, un peu plus loin, la

région bénie de Karbala où sont dressés le mausolée de l'Imam Hossein (AS) et les tombes des membres de famille et de sesfidèles compagnons, martyrisés par des musulmans assoiffés de pouvoir et des biens de ce bas monde. L'Imam Hâdî et l'Imam Askarî (AS) reposent eux au sein de deux magnifiques mausolées illuminant la ville de Sâmarâ, tandis que l'Imam Djawâd et l'Imam Moussa Kâzim reposent paisiblement à Kâzimayn (en Irak). Mashad en Iran est le site où a été inhumé l'Imam Ali Reza (AS), le plus beau et le plus visité des mausolées Ahl–ul–Bayt(AS). Ses lieux saints font l'objet d'une attention particulière des touristes et pèlerins, des quatre coins du monde s'offrant la joie et l'honneur de venir adresser leurs hommages à ses prestigieuses figures de l'histoire de l'humanité. On ne saurait omettre de mentionner d'aussi remarquables personnalités, issues de cette descendance et dont les sépulcres se trouvent un peu partout comme à Qom en Iran, où est inhumée dame Fatima Ma'soûma(SA), Damas en Syrie où reposent Zeynab et Roqîyah (SA), Le Caire en Egypte où repose dans la paix Nafîssa (SA).

Les hommages dédiés à la mémoire de ces personnes, traduit en réalité tout le respect dû au Messager de Dieu (SAWA). La valeur et la pérennité se manifestent en réalité mieux sur la descendance. Le saint Coran ne fait–il pas en effet dans plusieurs de ses passages, l'éloge de la famille d'Abraham, d'Imrân et de Jacob en ces propos – quand bien même ils n'étaient tous des prophètes–: "descendants de génération en génération".[11] Les saintes écritures ne protestèrent pas contre ceux qui dirent: "Elevons sur eux un sanctuaire".[12] Lorsqu'il était question d'édifier un sanctuaire pour adorer Dieu à proximité des Compagnons de la caverne (Kahf). Prier et adresser des invocations à Dieu près de la tombe du prophète (SAWA) ou des saints imams (AS) ne saurait être assimilé à du polythéisme ou à de l'idolâtrie, car un fervent musulman ne se prosterne et ne s'incline que pour Allah Le Très–Haut; et s'il le fait dans ou près d'un mausolée des saints élus de Dieu, c'est juste pour le caractère saint et béni des lieux et de celui qui y est inhumé. Allah a par exemple, sanctifié l'endroit où Abraham se tenait debout, en déclarant «adoptez donc pour lieu de prière ce lieu où Abraham se tint debout".[13] Dire que celui qui a prié près de cet endroit aurait voué un culte à l'endroit est une abomination. Par ailleurs, on ne dira pas que celui qui a parcouru Safa et Marwa l'a fait en adoration pour ces deux montagnes. Le choix d'un lieu saint et béni en tant que base de lieu de culte n'importe qu'à Dieu Seul dans Sa Royauté et Sa Connaissance. Dieu Seul sait pourquoi Il a décrété saints des lieux tels Arafat et Minâ ou des jours tels que le jour d'Arafat.

30– Les chiites, plus que tout autre musulman convaincu et averti, accordent une importance particulière à tout ce qui se rapporte au prophète Mohammad (SAWA) et les membres purifiés de sa famille (AS). Ils font des pèlerinages sur leurs tombes pour méditer sur leur vie, en tirer des leçons et renouveler par la même occasion leur engagement envers leur cause et ceux qui se sont battus jusqu'à tomber en martyr pour préserver ce riche héritage. La fréquentation de leurs

mausolées nous offre l'occasion de nous souvenir du rayonnement de leur épopée et des mérites de leur foi, actes d'adoration, ainsi que la souffrance que le Saint Prophète (SAWA), les Imams (AS), leurs fidèles compagnons et adeptes, opprimés ont endurée dans le chemin de Dieu.

Le Messager de Dieu (SAWA) ne s'indigna-t-il pas en voyant les gens pleurer leurs disparus, n'étant pas revenus de la périlleuse bataille de Ohod, alors que personne ne pleurait le martyr de son oncle bien aimé Hamza: "N'y a-t-il donc personne pour pleurer la mort de Hamza". Le Prophète(SAWA) n'avait-il pas pleuré après la mort de son fils chéri Ibrahim? N'allait-il pas très souvent pas au cimetière de Baqî, rendre visite aux morts y reposant et recommandait aussi aux gens d'agir de de la même manière?

La visite des mausolées abritant les sépulcres des saints Imams de la famille du Prophète est une occasion pour retracer leur parcours, leur combat et les services incomparables qu'ils ont rendus, non seulement à l'Islam et sa communauté, mais aussi à l'univers entier. En contemplant ces monuments, des leçons se dégagent autour de notions telles que le sacrifice, le courage, l'engagement, le mérite du martyr dans la voie de Dieu. Tout contemporain fasciné par cette épopée, ravive en sa mémoire le souvenir de ces héros et concoure à faire naître une civilisation islamique au fil du temps, par de telles commémorations. Faire rayonner l'esprit de ces élus de Dieu passe pour être le moyen idéal de renforcer leur affection dans le cœur des musulmans et leur permettre de rester encore plus soudés entre eux. Tel semble être le dessein du saint Coran lorsqu'Il relate la vie des prophètes et des élus de Dieu.

31– Les chiites dans leurs invocations intercèdent bien souvent le Saint Prophète (SAWA) et les Imams (AS) pour demander le repentir, présenter leurs requêtes ou solliciter une guérison auprès d'Allah; à cause de la position, que ceux–ci occupent auprès de Sa Majesté. Les saintes écritures permettent et encouragent ce genre d'invocation, en ces propos: "Si, lorsqu'ils se sont fait du tort à eux–mêmes, ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah; et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir et Miséricordieux".[14] Ou encore: "Ton Seigneur t'accordera certes [Ses faveurs] et alors tu seras satisfait"[15] (s93:5). Il serait incongru d'admettre que Dieu ait accordé des prérogatives d'intercession pour ensuite leur interdire tout recours et toutes doléances. Et refuser de la même manière à son Messager, cet usage, pouvant aider les croyants.

Allah ne relate–t–Il pas que les enfants du prophète Jacob (AS) demandèrent l'intercession de leur père pour qu'Il leur remette les péchés qu'ils avaient commis envers leur frère cadet Joseph: "O^ père ! Implore pour nous la rémission de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs. Il (Jacob) dit: "J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur, car c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux."[16] Il est

donc injuste de soutenir qu'invoquer Allah en intercédant le Prophète (SAWA) et les Imams (AS) est une initiative vaine parce qu'ils ne sont plus de ce monde. Les prophètes sont en effet, des mortels mais certes, exceptionnels. Allah déclare dans Son Livre Saint: "Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de juste pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous"[17]; Ou «Et dit œuvrez car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants".[18] Ce verset telle l'alternance du jour et de la nuit, du soleil et de la lune demeurera en vigueur jusqu'au jour de la Résurrection.

Le Prophète (SAWA) et les Imams (AS) sont tous tombés en martyrs, or la mémoire des martyrs sur la voie de Dieu, tel que le confirme le saint Coran, demeure vivante.

Les chiites célèbrent joyeusement chaque année l'anniversaire de la naissance du Prophète (SAWA) et des Imams (AS) et commémorent le jour de leur décès en méditant sur leurs œuvres et leurs comportements. Le Saint Coran retrace Lui aussi, la vie tumultueuse des prophètes afin que tout esprit averti, en tire des leçons et se laisse guider à la lumière de leur biographie exemplaire. Les chiites se dérobent de toute cérémonie de débauche, où hommes et femmes sont mêlés, l'alcool est servi et organisée en éloge de personnes ne le méritant pas, le plus souvent. Un chiite digne de ce nom se détourne, de tout programme touchant d'une manière ou d'une autre, la dignité de la loi sacrée et livrant à la transgression les versets coraniques, la sunna et les divers fatwas prononcés par les grands savants.

33– Les textes de base d'où tirent, les chiites, les hadiths du noble prophète (SAWA) et des Ahl–ul–Bayt(AS) sont Alkâfî (الكافي) d'Alkoulinî, "من لا يحضره الفقه" (man lâ yahduruhul fiq) de sheikh Sadoûk, Al istibsâr et Al tazhîb de Sheikh Toûsî. Ces ouvrages sont de vrais trésors de hadiths. En dépit de l'authenticité des hadiths que renferment ces livres, les chiites ne sanctifient pas les compagnons du Prophète(SAWA) et ne catégorisent pas leur authenticité. Les jurisconsultes (faqihs) chiites, loin de chercher à prouver l'authenticité de ces hadiths, s'emploient plutôt à s'investir pour trouver les traditions dont la probabilité d'authenticité est la plus forte.

34– Les chiites emploient également bien d'autres livres contenant de nombreuses invocations, maximes et psaumes tels «La voie de l'éloquence" ensemble des discours, des sermons et des pensées de l'Imam Ali (AS), regroupé et publié par Sayyed Râzî – paix à son âme; "Les épîtres d'Imam Zaynol Abidîne" fils d'Imam Hussein (AS); "les maximes d'Imam 'Alî" (AS); ouyunu akhbârul rezâ de Cheikh Sadoûk.

35– Les chiites ne manquent surtout pas de faire des recherches dans les livres de références de leurs frères sunnites –sans aucune intention de dénigrement ou de

fanatisme– mais dans l'espoir d'y trouver des hadiths authentiques du Prophète (SAWA) ayant survécu à toute omission ou suppression. Leurs écrits, –aussi bien anciens que récents–, en témoignent car on y retrouve cités des hadiths des épouses et compagnons du Prophète(SAWA), célèbres et réputés dans la transmission de hadiths comme Abou Horeira Anas ou Aïcha.

36– Selon les chiites, les malheurs et les turpitudes de la communauté islamique ont pour origine deux causes principales:

– La méconnaissance de l'imamat des Ahl–ul–Bayt(AS), leur direction qualifiée ainsi que la sagacité de leur savoir concernant principalement le commentaire du saint Coran.

– Les divisions, discordes et schismes venus morceler la communauté unifiée qu'avait laissée le vénéré Prophète (SAWA), en différentes écoles de pensées s'affrontant en permanence jusqu'à nous jours; et provoquant ainsi d'énormes pertes dans l'évolution de l'Islam. Les chiites se battent donc de toutes leurs forces pour consolider l'unité au sein de la communauté islamique.

Ils s'attachent sans cesse à tendre une main fraternelle et cordiale aux savants et penseurs d'autres obédiences, pour une synergie de la totalité de la communauté islamique vers le progrès et l'unité. Durant des siècles et des siècles, les savants chiites ont fourni tous leurs efforts pour analyser les ouvrages de jurisprudence et de commentaire coranique publiés par les sunnites. Sheikh Toussî dans Alkhilâf et Allâma Tabrizî dans Majmaoul bayâne ont respectivement commenté les points de vue des savants sunnites, dans le domaine de la jurisprudence et du commentaire du Coran; si bien que ces ouvrages ont été chaleureusement accueillis dans des milieux universitaires tels que l'Université Al–Azhar en Egypte. De même le livre Tadrîj, rédigé par Nasroudîne Toussî parut si fascinant, qu'Allâoudîne Kaochoujî Asha'irî n'hésita pas à le commenter.

37– Les savants et érudits chiites croient fermement à la nécessité d'un dialogue entre les différentes écoles de pensées islamiques; notamment dans le domaine de la jurisprudence, des croyances, de l'histoire et divers autres problèmes auxquels sont confrontés de nos jours les musulmans. Ainsi, parviendront–ils, s'il plaît à Dieu, à éviter toute atmosphère malsaine, en se livrant à des invectives ou des accusations mutuelles. De telles initiatives offriront ainsi la préparation d'un terrain d'entente, pour un rapprochement entre les divers courants islamiques. Les ennemis ne pourront plus ainsi, créer un climat de division afin d'anéantir toute évolution de l'Islam et de la communauté islamique.

Certes, les chiites s'abstiennent de désigner d'incrédules ceux qui s'orientent vers la Qibla, peu importe leur école de pensée ou leur confession, à moins qu'ils n'aient été unanimement reconnus par les musulmans en tant qu'hérétiques. Ils

ne sont ni racistes, ni hostiles aux autres musulmans et ne cautionnent aucune machination touchant les intérêts de l'Islam. Ils reconnaissent et louent les efforts que fournissent les autres écoles de pensée islamique. Leurs objectifs, –loin de vouloir convertir au chiisme toute l'humanité (fait difficile, pour ne pas dire impossible)– visent plutôt à parler d'un monde de paix, de justice et de tolérance. Ils ne créent pas de tapages médiatiques autour des musulmans acceptant volontiers et par conviction de changer de doctrine, et parviennent à accepter leur école de pensée. L'adhésion d'une personne à une confession religieuse n'engage que celle–ci, ses motivations et ses croyances.

Le nouvel adepte à l'école Ahl–ul–Bayt ne doit pas réaccomplir ses actes d'adoration (prières, jeûne, zakat…) ou actions précédentes surtout s'il les accomplissait avec assiduité. Par exemple, il n'est pas nécessaire qu'il recélèbre son mariage parce qu'il est devenu musulman chiite. Les chiites vivent fraternellement toujours et partout, avec leurs frères musulmans comme s'ils étaient issus d'une même famille. Ils rejettent toutes les sectes à ambition colonialiste telles les Bahâyi, les Babiyya (apparues en Iran) et les Qadianîyya (au Pakistan) et s'efforcent de les combattre en interdisant toute adhésion à celles–ci.

Le chiisme a survécu jusqu'à aujourd'hui grâce à la pratique de la Taqiyya (dissimulation de sa foi et de ses croyances en public). Son application légitimement autorisée par le saint Coran remonte aux siècles précédents et elle dépendait des tensions existantes entre les différentes factions. La Taqiyya permettait de préserver la vie et les biens des chiites, d'éviter des pertes et des dégâts collatéraux inutiles.

38– Selon les chiites, le retard qu'a subit la communauté islamique jusqu'à nos jours est dû à l'absence flagrante de débat idéologique, culturel, scientifique et technique. La seule possibilité de s'en sortir, demeure dans une prise de conscience générale accompagnée d'une conjugaison de pensées et de connaissances, qui devront être diffusées dans des universités et facultés créées à cet effet. L'utilisation des technologies de pointe pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et industriels sera sans aucun doute efficace. Etablir un climat de confiance favorisera le développement d'un esprit créatif et de recherche chez les jeunes et soustraira toute paresse et dépravation des mœurs, par la même occasion.

Des centres et instituts chiites ont été crées un peu partout lorsque les circonstances le favorisaient et des facultés de formation et de spécialisation ont été mises sur pied. Les chiites sont présents dans les grands instituts et universités de renom, formant des savants, docteurs et ingénieurs compétents.

39– Les chiites sont en relation permanente avec leurs guides ou faqihs grâce au processus de taklid (disposition par laquelle un sujet majeur décide de se

conformer aux sentences d’un savant religieux expert sur les règles de la sharia) et ont toujours recours à ceux–ci afin d'obtenir des solutions aux problèmes contemporains pouvant se poser. Ces savants sont en effet considérés comme étant les ambassadeurs du dernier Imam en occultation. Ce sont des personnes extrêmement pieuses ayant purifié leur âme de l’amour des choses de ce bas monde et de la politique mondaine matérialiste. C'est bien pour cette raison qu'ils jouissent de l'entière confiance des musulmans attachés à cette école de pensée. Ces savants ont été formés dans des centres religieux, financés par les fonds du khoms et de la zakat législatifs que remettent les musulmans.

Le khoms est un devoir religieux qui consiste à payer 20% de l’épargne annuelle (c’est–à–dire un cinquième de l'excédent du revenu total annuel, après calcul et déduction de toutes les dépenses effectuées au cours de l’année.) Les chiites observent scrupuleusement ce devoir explique, dans le saint Coran en ces termes: “Sachez que quel que soit le butin que vous preniez, le cinquième appartient à Dieu, au prophète et à ses proches, aux orphelins, au voyageur”[19]. Plusieurs hadiths authentiques ont été rapportés concernant les facteurs liés à cette obligation religieuse.

40– Les chiites pensent qu’il est indispensable que les musulmans soutiennent tout gouvernement islamique fonctionnant sur la base du saint Coran et de la sunna authentique, défend les intérêts des musulmans, et entretient de bonnes relations diplomatiques avec les autres nations. Tout gouvernement luttant pour l’indépendance politique, économique et la promotion de la culture dans les états islamiques, mérite le soutien des musulmans car il œuvre pour le rayonnement du prestige et de l’honneur de l’Islam. Le saint Coran déclare: “c’est à Allah qu’est la puissance, ainsi qu’à son messager et aux croyants”[20]. Ou encore: “ne vous laisser pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes supérieurs, si vous êtes des vrais croyants”[21].

L’Islam en tant que religion universelle embrasse tous les aspects de la vie et propose un programme bien défini afin de propulser l’homme vers le bonheur éternel. Les savants et penseurs musulmans ont donc intérêt à se mettre à l’œuvre afin de renforcer et compléter ce programme semblant être déficient et sauver la communauté islamique de ce tourbillon l’enfonçant sans cesse vers les fins fonds de l’abîme et du désarroi. Les bases essentielles de la doctrine et de l’idéologie de l’école de pensée islamique Dja’farite ont ainsi été succinctement présentées. Une communauté dont les membres vivent pacifiquement avec les autres musulmans partout dans le monde, ayant pour seul souci la préservation et la promotion de la dignité de l’Islam et de sa communauté.

L’ignorance est un fléau qui semble persister malgré tous les progrès vertigineux réalisés par la pensée humaine au cours des derniers siècles.

Peut–on assimiler à de l’insouciance ou à l’ignorance cette xénophobie que manifeste la faction majoritaire des musulmans (les sunnites), contre leurs frères minoritaires chiites? Dans un cas comme dans l’autre, la situation nécessite une réaction immédiate afin de dissiper d’une part ce malentendu, si on peut le dire, et susciter l’altruisme et l'intérêt dans des esprits ouverts. Les adeptes des Ahl–ul–Bayt(AS) ont trouvé bon de s'interroger eux–mêmes, en tout premier lieu, pour diagnostiquer les symptômes ayant provoqué ce sentiment d’hostilité. Pour empêcher les détracteurs de cesser de jeter l’huile sur le feu, les chiites désirent éclaircir le fondement de leur doctrine. Les chiites croient en un Dieu Unique sans Pareil et ils possèdent en commun avec les autres musulmans le saint Coran, la Qibla, et les pratiques religieuses (prières, jeûne, hajj…) Rester enfermer sur soi–même n’est pas la solution adéquate, selon les chiites. Il est temps que les savants et penseurs musulmans se rencontrent le plus souvent possible pour débattre sur des sujets d’ordre général afin que chacun se fasse connaître et respecter; comme cela a été le cas au tout début de la religion musulmane. Les problèmes n’ont jamais été résolus dans l'hostilité et le contexte actuel exige plutôt une unification pour redynamiser les fondements de l’Islam et réhabiliter son prestige terni depuis si longtemps. Allah ne déclare–t–Il: “Nous avons crée et fait en peuple différent afin que vous vous entreconnaissiez…”. Chers frères, cultivons l’entreconnaissance et non la divergence.

[1]- Sourate La Victoire (S:48/V:28).

[2]- Sourate La Victoire(Al-Fath)(S:98/V:7)

[3]- Sourate Al Houjarât (S:49/V:10).

[4]- Sourate La Victoire(Al-Fath) (S:5/V:2).

[5]- Mousnad Ahmad T1, P215.

[6]- Boukhârî, chapitre A^dâb (les vertus), P 27.

[7]- Sourate La Victoire(Al-Fath) (S:42/V:23).

[8]- Sourate At–Toba (S:9/V:119).

[9]- Sourate La Victoire(Al-Fath) (S:37/V:143-144).

[10]- Sourate La Victoire (S:4/V:247).

[11]- Sourate La Victoire (S:3/V:34).

[12]- Sourate La Victoire (S:18/V:21).

[13]- Sourate La Victoire (S:2/V:125).

[14]- Sourate La Victoire (S:4/V:64).

[15]- Sourate La Victoire (S:93/V:5).

[16]- Sourate La Victoire (S:12/V:97-98).

[17]- Sourate La Victoire (S:2/V:143).

[18]- Sourate At–Toba (S:9/V:105).

[19]- Sourate La Victoire (S:8/V:41).

[20]- Sourate Al Mounâfiqîne (S: 63/V: 8).

[21]- Sourate La Victoire (S:3/V:139).